

● (1425)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je vais poser mes autres questions au ministre de l'Environnement qui, je suppose, est responsable au premier chef. Premièrement, où sont passées les 3,500 tonnes de pétrole manquantes? Le ministre est-il au courant d'indices lui permettant de croire que le pétrole serait à quelque distance sous la surface, mais pas à une profondeur suffisante pour se coaguler? Ses fonctionnaires l'ont-ils averti de la possibilité que cette nappe de pétrole soit submergée, comme c'est apparemment le cas, ce qui créerait des dommages écologiques aux poissons et à la côte du Cap-Breton?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, nous n'avons réellement pas été en mesure de découvrir exactement où est passé le pétrole qui s'est déversé. Je peux assurer au député que pas une goutte de pétrole n'a dérivé jusqu'à la côte. Selon les renseignements les plus précis dont je dispose, le pétrole déversé ne causera probablement aucun dommage écologique.

J'ai dit hier qu'on avait trouvé une petite flaque près de l'endroit où se trouvait alors la poupe du navire. Je voulais plutôt dire près de l'endroit où se trouvait alors la proue du navire. On m'a signalé hier que l'on avait trouvé quelques autres très petites taches, mais qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Comme je l'ai déjà dit, nous ne savons toujours pas où est allée la plus grande partie du pétrole contenue dans la soute C.

M. Forrestall: Le ministre veut-il dire que les cadres de son ministère, y compris ceux qui se trouvent sur place, l'ont assuré que les 3,500 tonnes de pétrole disparues ne présentent aucun risque? Sinon, quelles mesures prend-on pour retrouver, par voie de surface ou par les airs, ces 3,500 tonnes de pétrole? Peut-il aussi nous dire où se trouve la proue en ce moment, qui la remorque et si du pétrole fuit de l'épave?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, selon les renseignements qu'on m'a communiqués, la proue, qui se trouve à environ 97 milles à l'est de l'embouchure de la baie Chédaboucton, ne fuit pas. C'est peut-être au ministre des Transports qu'on devrait adresser ce genre de questions. L'épave est dans une situation stationnaire. Les conditions météorologiques sont très mauvaises en ce moment, mais on espère être en mesure de remorquer l'épave vers des eaux plus profondes afin de la couler.

La surveillance est actuellement assurée uniquement par les navires de la garde côtière. Il fait trop mauvais pour que nous puissions envoyer dans la région nos avions de détection. Dès que le temps le permettra, le DC-3 sera de nouveau à l'œuvre pour tenter, à l'aide de son matériel de détection, de localiser toute nappe de pétrole qui pourrait se trouver en haute mer.

Questions orales

LOTO CANADA

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LE FONCTIONNEMENT DE CET ORGANISME

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (santé et sport amateur). Étant donné les problèmes que suscite constamment Loto Canada, peut-elle dire à la Chambre si elle se propose de renvoyer la question de Loto Canada au comité permanent approprié, afin que ses fonctionnaires puissent y comparaître et être interrogés par les députés au sujet du fonctionnement de cette société?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je n'estime pas que Loto Canada pose constamment des problèmes. Le député et son comité directeur peuvent comme tout autre député réclamer le renvoi du rapport annuel au moment de sa publication. Mes collaborateurs s'empresseront de comparaître devant le comité, qui ne les a pas convoqués l'an dernier.

M. Halliday: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné les pertes financières inusitées subies récemment par Loto Canada et la baisse anticipée des ventes de billets pour le douzième tirage, le vice-premier ministre usera-t-il de son influence pour tâcher d'obtenir que la question soit renvoyée à un comité permanent de la Chambre, afin que la situation financière de Loto Canada en général soit soumise à l'examen parlementaire habituel?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sans accepter une seule des allégations que contient la question du député, je vais examiner sa requête, et voir si nous pouvons alourdir la charge de travail déjà considérable des comités de la Chambre.

* * *

L'EMPLOI

LES PAIEMENTS EN TROP DANS LE CADRE DE CERTAINS PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À LEUR RÉCUPÉRATION

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme on peut le lire à la page 4093 du hansard, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a confirmé qu'il y avait eu des paiements en trop dans le cadre des projets PIL, Canada au travail, et Jeunesse Canada au travail. Par la suite, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor quelle était la position de son ministère à l'égard de ces paiements en trop.

Le ministre a-t-il pu se renseigner à ce sujet, comme promis, et son ministère considère-t-il que ces paiements en trop doivent être restitués à la Couronne?

L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor): La politique du gouvernement est très claire à ce sujet. Nous avons l'intention de récupérer les sommes qui reviennent de droit à la Couronne. Nous essayerons de les récupérer dans la mesure où les divers moyens à notre disposition nous le permettront.